

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU MARDI 21 AVRIL 2026**



Publié le 24 AVR. 2026

COMMUNE

DE

CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : mercredi 15 avril 2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° D2026\_043

Président : M. Bastien JOINT

Secrétaire : M. Geoffroy KRIEF

OBJET

DÉSIGNATION DES  
REPRÉSENTANTS DU  
CONSEIL MUNICIPAL AU  
SEIN DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DE  
L'ASSOCIATION DE  
GESTION DE LA MAISON  
DE QUARTIER DE SAINT  
CLAIR

Etaient présents :

M. JOINT, Mme MAINAND, M. CIAPPARA, Mme GOYER, M. JOUBERT, Mme WEBANCK, M. PROTHERY, Mme LINARES, M. MICHON, M. ATTAR-BAYROU, Mme COTON, M. KRIEF, Mme BARTHEL, Mme GUGLIELMI, M. COMPAGNON DE LA SERVETTE, M. TAKI, Mme THOMAS, Mme BLACHERE, M. DEYGAS, M. BALANCHE, Mme GIRAUD, Mme CHANDIA, Mme CARDOSO, Mme JOVOVIC, M. JUENET, Mme SALANOUE, M. ARSALE, Mme ESCORSA, M. BEROUD, M. FERON, Mme LE CARPENTIER, M. MATTEUCCI, M. TYROL CHARY, M. DURET, Mme AZEMA, Mme ZRARI, M. JEANNE, Mme HAMZAOUI (par proc. à Mme GOYER), M. GAYET (par proc. à M. CIAPPARA), Mme PELLEGRINI (par proc. à M. JOUBERT), Mme GEHIN (par proc. à M. JUENET), M. BUATHIER (par proc. à Mme WEBANCK), M. GUERIN (par proc. à M. PROTHERY)

Etai(en)t absent(s) :

**PREFECTURE**

Accusé de réception

Reçu le .....24 AVR. 2026.....

Identifiant de l'Acte :

069-216900340-20260421-D2026\_043-DE

**Rapport de** : Isabelle MAINAND

L'Association de gestion de la Maison de quartier de Saint Clair a pour objectif de favoriser toute initiative et mettre en œuvre toutes les activités tendant à améliorer les rencontres et les échanges entre les habitants du quartier dans le cadre d'activités culturelles et d'activités de loisirs.

L'association collabore avec toutes les associations caluirardes et en particulier celles du quartier de Saint Clair ayant des objectifs semblables aux siens.

L'association de gestion enregistre également les réservations, émanant pour le principal des habitants de Caluire et Cuire, de la salle familiale de la Maison de quartier.

Les statuts de l'Association de gestion de la Maison de quartier de Saint Clair prévoient que la Ville de Caluire et Cuire est représentée par deux conseillers municipaux, membres de droit du Conseil d'administration.

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 43 voix pour,

- DE PROCEDER à la désignation par un vote à main levée conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité, par 36 voix pour, au sein du Conseil d'administration de l'Association de gestion de la Maison de quartier de Saint Clair :

M. Patrick CIAPPARA et Mme Lola ESCORSA en qualité de représentants.

Sept conseillers municipaux ne prennent pas part au vote.

POUR EXTRAIT CONFORME

Bastien JOINT,

Maire de Caluire et Cuire

Vice-Président de la Métropole de Lyon



TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 24 AVR. 2026

LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE

Bastien JOINT,

Maire de Caluire et Cuire

Vice-Président de la Métropole de Lyon



---

**DELAIS ET VOIES DE RECOURS** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivants son entrée en vigueur.